

Le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000

AUTEURS : Mihai D. Gheorghiu (coordinateur de la recherche)

INSTITUT : IRESCO

DATE : Janvier 2002

PUBLICATION : Ronéo, 362 + annexes

Ce rapport présente les résultats des entretiens, deuxième phase de la recherche longitudinale, visant à approfondir les connaissances relatives au devenir des personnes sorties du dispositif de protection de l'enfance.

La recherche longitudinale s'est proposée comme objectif principal d'actualiser et de faire avancer les connaissances dans un domaine où la question du "devenir après la sortie" continue de constituer un sujet d'interrogation récurrente pour les chercheurs et les professionnels qui interviennent sur le terrain de l'enfance protégée¹. Elle vise à contribuer à **la constitution d'une base de données fiables sur vingt ans** concernant cette population d'enfants et de jeunes ayant connu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département de la Seine-Saint-Denis, à même d'être comparées avec les données sur la population générale du département pour les mêmes catégories d'âge, voire avec celles d'autres départements. La recherche propose **une évaluation de la politique publique** dans ce domaine vingt ans après les recommandations du Rapport Bianco-Lamy et après la décentralisation. L'évaluation des effets des conditions de suivi à l'ASE sur le devenir de ces personnes tient aussi compte des **changements intervenus dans le domaine législatif**, surtout pour ce qui concerne la reconnaissance des droits des enfants et de la famille, et de l'imposition de la « nouvelle idéologie » du maintien des liens entre enfants placés et familles d'origine. Les vingt dernières années ont apporté également de nombreux **changements dans le travail social**, avec l'apparition de nouvelles professions, une redéfinition des rapports interprofessionnels, la transformation des pratiques, le redéploiement des responsabilités entre la justice et l'administration. Troisièmement, **les caractéristiques de la population prise en charge ont changé** : il est plus souvent question de dégradation du tissu social, de la crise socio-économique, de maltraitements (dont des abus sexuels), de l'accélération des phénomènes migratoires (avec l'apparition d'une nouvelle catégorie d'enfants pris en charge, les « mineurs isolés »). Le développement du dispositif de protection et la

¹ Notre *Rapport de l'étude de faisabilité* (1998) a présenté les études les plus importantes qui ont été consacrées à cette question, fournissant plusieurs éléments de comparaison.

différenciation des mesures d'accueil et de prévention ont contribué à l'élargissement du champ d'observation et à de nouvelles augmentations des effectifs pris en charge, après une période antérieure de déclin (1984-1993).

Commencée en 1998, la recherche longitudinale a connu plusieurs phases successives : *l'étude de faisabilité* (1998), *l'analyse des dossiers des personnes sorties en 1980 et 1990* (1999), *la recherche action sur les préparations de la sortie de l'ASE en 2000* (2000-2001), *les entretiens avec les personnes sorties de l'ASE entre 1980 et 2000*, *l'étude sur les adoptions et la monographie du foyer de Villepinte* (2001-2002). La dernière étape prévue, *l'étude des dossiers des personnes sorties en 2000* (début 2002), complétera la base de données actuellement disponible et permettra l'analyse des principales caractéristiques de la population prise en charge sur vingt ans. La diffusion des résultats de la recherche prévoit, entre autres, un séminaire européen qui aura lieu à partir de novembre 2002.

METHODES ET RESULTATS

La grille de codage des dossiers et le guide d'entretien, les deux principaux instruments de la recherche, ont été pensés de manière complémentaire. **Le choix de l'année de sortie comme moment de référence** (1980, 1990, 2000 pour l'étude des dossiers, l'ensemble de la période 1980-2000 pour les entretiens) permet de mieux situer la problématique du devenir de ces personnes par rapport à la sortie, moment clé de leur trajectoire. D'autre part, **une meilleure homogénéité de l'échantillon** est assurée en rapport avec les intervenants éducatifs, le service public de l'ASE du 93, en excluant de l'échantillon les mesures confiées à des structures associatives. **La dimension longitudinale de la recherche** est renforcée grâce à la possibilité de confronter les témoignages des personnes sorties depuis plus de cinq ans du dispositif de protection avec ceux des personnes sorties plus récemment (environ la moitié des entretiens réalisés)².

Les entretiens réalisés avec les personnes ayant quitté l'ASE de Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000 **ne représentent qu'un volet de la recherche**. A la différence d'autres sources de données, ces entretiens ont comme objectif la restitution du vécu par les sujets de leur expérience de la prise en charge, leur évaluation du suivi éducatif, le recueil des principales données sur leur devenir et l'objectivation du lien entre le passé et le présent. Les entretiens ont été centrés autour de **quatre séries de questions** : la problématique à l'admission, le parcours à l'ASE, le moment de la sortie, l'insertion sociale après. L'articulation entre ces quatre moments est réalisée par l'analyse des dispositions observées, des moments clés de la socialisation et de la resocialisation, par l'évaluation des ressources disponibles et des ressources mobilisées, par la reconnaissance sociale objectivée par le statut des sujets interrogés.

Une histoire sociale de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis. La plupart des personnes retrouvées ont pu être contactées grâce au maintien d'un lien avec les assistantes maternelles, avec des associations (ESSOR 93) ou des

² Précisons aussi que la composition pluridisciplinaire de l'équipe de chercheurs qui a réalisé l'enquête de terrain (sociologues, anthropologues, psychologues) a favorisé le rapprochement entre plusieurs perspectives analytiques.

anciennes agences (Montreuil-sur-Mer). Les 53 entretiens correspondent à des prises en charge à l'ASE sur une période plus longue que les vingt dernières années : les personnes interviewées y ont été admises dans les années 1960 (8 admissions), 1970 (16 admissions), 1980 (20 admissions), et 1990 (9 admissions). Cependant, 37 personnes ont connu des prises en charge dans les années 1990 (ayant sorti de l'ASE entre 1990 et 2000). Le nombre de personnes qui ont connu l'ancien état du service, avant la décentralisation et la réforme de l'ASE, représente près de la moitié (24) des entretiens réalisés. La diversité des témoignages complète les récits des professionnels qui avaient participé aux différentes phases de transformation de l'institution, des représentations et des pratiques de prise en charge pendant les vingt dernières années.

La plupart des entretiens a été réalisée au domicile des personnes. Si pour ces personnes c'était une possibilité de montrer qu'on a un "chez soi" comme les autres, certains ont préféré cependant rencontrer les chercheurs à Bobigny ou sur leur lieu de travail pour éviter toute interférence entre leur histoire passée et leur vie actuelle. Quelques entretiens ont eu lieu en présence d'une autre personne, très souvent le partenaire (à part la présence des enfants, aussi fréquente, ainsi que celle d'un médecin et d'une sœur dans le cas des entretiens avec des personnes handicapées). Ces présences étaient généralement discrètes et rassurantes pour les personnes interviewées ; mais dans d'autres cas, des assistantes maternelles présentes pendant l'entretien cherchaient à influencer ou à corriger les dires des sujets.

Les personnes sorties vers la fin des années 1990 ont été **rencontrées presque toujours par l'intermédiaire de leur assistante maternelle** ou de leur ancienne éducatrice. Dans leur cas, **l'ASE fait encore autorité**, dans le bon sens le plus souvent. Parfois cette autorité est perçue comme une menace, associée à la peur de se faire enlever son propre enfant, ou comme un contrôle pour ceux qui cherchent à régulariser leur situation administrative. Les entretiens ont été aussi acceptés comme une opportunité pour s'informer sur la possibilité de consulter son dossier afin de mieux connaître ses origines. La situation où ceux qui ont répondu à l'entretien cherchaient à **régler un compte avec l'ASE** a été rencontrée dans plusieurs cas, mais ce n'était pas la seule motivation. Ce n'est pas l'ASE qui est dénoncée comme institution, ce sont plutôt certains de ses professionnels. **Répondre à l'entretien par reconnaissance envers l'ASE** : ce cas de figure est rencontré également, mais reconnaissance et critique sont associées. (voir aussi les disco sur l'ASE). Cela peut être aussi une occasion de reprendre contact avec le service dans **l'espoir de trouver du travail** (assistante maternelle, un des postes convoités ; quelques personnes interviewées travaillent dans des services proches de la protection de l'enfance). L'entretien est, enfin, **une occasion saisie pour faire un bilan de son parcours et lui donner un sens** : dans ces situations, l'entretien est associé à une psychothérapie suivie ou souhaitée.

La construction de l'espace des trajectoires des personnes interviewées est réalisée à partir de deux variables déterminantes : **l'âge au moment de l'admission et le temps passé depuis la sortie de l'ASE**. L'âge à l'entrée, la nature et le type de placement de même que les conditions de sortie du service apparaissent comme des indicateurs pertinents des effets de l'interaction entre les politiques sociales, les pratiques des professionnels et les stratégies propres aux

jeunes. Le temps passé depuis la sortie informe du degré d'insertion sociale des personnes, de la position sociale occupée et des représentations rétrospectives sur le parcours dans le service et de ses effets après.

Pour **les personnes ayant plus de 35 ans**, il est possible d'avoir plusieurs indicateurs de leur statut à l'âge adulte (les études, l'emploi, le logement, la situation familiale) et une reconstruction distante du parcours à l'ASE (plus de 15 ans depuis la sortie). Pour la catégorie intermédiaire de ceux qui ont **entre 25 et 35 ans**, la question du rapport entre autonomie et dépendance est centrale dans la mesure où il s'agit d'un changement de classe à l'intérieur des dispositifs de protection sociale existants (le droit au RMI). Pour la troisième catégorie, ceux qui ont **entre 21 et 25 ans**, la mémoire du parcours à l'ASE est la plus récente, l'attache au dispositif de protection (par l'intermédiaire de l'ESSOR ou des assistantes maternelles) est souvent encore présente et le processus d'autonomisation en cours.

L'âge à l'entrée dans le dispositif de protection est un facteur déterminant à la fois par rapport au motif de l'admission (l'abandon ou l'équivalent) et par rapport à la durée du temps de présence dans le service. La quasi totalité des personnes rencontrées sont sorties à leur majorité, voire à 21 ans, condition apparente nécessaire pour le maintien d'un lien. Associé aux autres variables (la durée du temps de présence, le motif d'admission), l'âge à l'admission informe sur les ruptures des liens familiaux et le nouveau type de liens auxquels le placement donne lieu. Les personnes abandonnées avant l'âge de cinq ans et celles qui ont demandées elles-mêmes leur accueil à l'adolescence (pour échapper à des situations de maltraitance, éviter des mariages contraints, etc.) constituent deux groupes distincts dans cet espace de trajectoires.

Dans l'échantillon, il n'y a que cinq séjours relativement courts (de moins de 5 ans), qui correspondent à des sorties dans les années 1990. 10 personnes sont entrées après l'âge de 15 ans. Les séjours d'une durée moyenne ou inférieure à dix ans sont au nombre de 18. Parmi les 32 personnes qui sont restées plus de dix ans à l'ASE, 24 étaient entrées avant l'âge de 5 ans et 9 entre 5 et 10 ans. Ces longs séjours de plus de dix ans se divisent entre ceux sortis dans les années 1980 et ceux qui, plus de la moitié, sont sortis au cours de la dernière décennie. Cette distribution des durées est en rapport avec les conditions dans lesquelles ces personnes ont été retrouvées.

Le devenir des personnes sorties depuis au moins 5 ans de l'ASE permet des comparaisons avec les résultats des études antérieures. Ce groupe peut être divisé dans deux parties presque égales, ceux sortis avant 1984 (12), n'ayant pas connu les changements, et ceux qui sont sortis de 1990 à 1994 (13), qui ont fait l'expérience des changements pendant leur prise en charge.

La recherche des origines constitue l'axe de recomposition identitaire dans le cas du premier groupe. Pour le second, c'est **la confrontation avec la différence culturelle de la famille d'origine** et la distance par rapport à la société d'accueil qui sont les éléments structurants (il s'agit essentiellement d'un groupe constitué de personnes provenant de familles immigrées).

Entrées précoces et longs placements. Les entrées précoces (avant l'âge de 5 ans) et les longs placements constituent l'essentiel du **public traditionnel de l'ASE**. Leurs entretiens témoignent, dans la plupart des cas, d'un apport familial faible au patrimoine de l'enfant. La situation de ces personnes est comparable à celle des enfants adoptés, la construction d'un lien social s'est réalisé dans leur cas à travers une nouvelle forme de parentalité. A l'intérieur de ce groupe, il est possible de distinguer entre ceux qui ont fait l'expérience d'une certaine stabilité pendant la prise en charge et ceux qui ont multiplié les expériences de rupture (plusieurs foyers et/ou familles d'accueil).

Le jugement porté sur **les modalités d'intervention des travailleurs sociaux au moment du placement** est souvent critique : soit la prise en charge est intervenue tardivement, soit elle a eu lieu de manière brutale et sans préparation. Dans le cas d'un placement demandé par l'enfant, l'institution est d'une certaine façon instrumentée par le jeune. Celui-ci devient alors un acteur se donnant les moyens d'accéder à sa propre autonomie en sollicitant l'aide de services sociaux et juridiques.

Familles d'accueil et foyers. Les trajectoires complexes dominent dans les histoires de vie de des personnes qui ont connu multiples foyers et familles d'accueil. La prise en charge dans une seule famille d'accueil garde un caractère exceptionnel (sept situations). Face à la discontinuité de ces prises en charge, il est possible de repérer à travers le discours des informateurs non pas une mais plusieurs sorties. Celles-ci peuvent marquer le passage d'un foyer ou d'une famille d'accueil à une autre mais aussi être un retour temporaire dans la famille d'origine.

Les souvenirs laissés par **les séjours en foyer** sont contrastés. D'une part, le foyer est vécu comme une sorte de "cocon" protégeant de l'extérieur. Cependant, cette forme de protection renferme aussi une certaine violence entre les enfants ou dans leurs rapports avec les professionnels. **La problématique de la violence** entre les enfants est présente dans la presque totalité des témoignages. La promiscuité dans les foyers est une autre question fréquemment soulevée. Le manque d'empathie ou de compassion de la part des professionnels rend généralement le premier contact avec le foyer d'une grande dureté. Si certains se disent attachés à leur éducateur, d'autres se sont sentis délaissés ou, dans certains cas, ont été victimes de membres du personnel d'encadrement (attouchements sexuels, violences symboliques - insultes, racisme). Dans ces cas, les victimes reprochent à l'institution de ne pas contrôler son personnel. Les histoires de fugues n'apparaissant pas, dans de tels contextes, singulières. Provoquer par son comportement l'expulsion du foyer dans l'espoir de rejoindre des amis dans un autre établissement manifeste une stratégie de gestion du placement là où il y a peu d'espoir que son propre avis soit pris en compte. Tout ceci contraste avec les bénéfices matériels des prises en charge en foyer, un "privilège" reconnu, mais perçu souvent sous un angle contraignant, presque disciplinaire, surtout s'il n'y a pas de choix dans les activités proposées.

La prise en charge en famille d'accueil est souvent moins violente et **moins stigmatisante** que celle qui a lieu en foyer. Relevons cependant les situations des placements dits "d'urgence" en famille d'accueil, où les enfants sont placés pour une courte période et sont à nouveau déplacés dans des nouveaux lieux de prise en charge. La courte durée du placement peut être vécue par certains comme une

forme de violence. Beaucoup considèrent les membres de la famille d'accueil comme leurs vrais parents. Les témoignages rapportés permettent d'observer **la capacité de l'enfant à créer des liens de "parenté fictive"**. Ils constituent des supports affectifs et de nouveaux socles de socialisation. La construction de ces liens de parenté va au-delà du simple lien unissant les parents nourriciers et les enfants. D'autre part, le sentiment d'être inclus dans un groupe familial mais de s'y sentir étranger et d'y être perçu comme tel par tout ou une partie de ses membres, ressurgi régulièrement de la mémoire des informateurs. L'enfant vit comme une injustice le traitement différentiel par rapport à ses frères et sœurs qu'il soient de sang ou de lait. Cette **différence entre inclusion et appartenance** est également manifeste lorsqu'un enfant intègre une famille dont les modes de vie et croyances diffèrent des siens. Des usagers d'origine étrangère ont ainsi qualifié leurs nourriciers de "*racistes*" quand ils avaient été confiés à des "*familles françaises de souche*" qui avaient du mal à les accepter, et tendent de ce fait à fournir une représentation négative de ces lieux d'accueil. D'autres éléments participent également à ce processus de dévalorisation : le fait que les familles soient rétribuées pour accueillir les enfants peut être mal perçu par ces derniers qui se voient ainsi assimilés à une marchandise ; ou le manque de participation de l'enfant aux prises de décision, perçu comme une disqualification du statut de l'enfant.

Maintien des liens avec les familles d'origines. Les témoignages recueillis sont assez contrastés. Ils peuvent aussi permettre de saisir les transformations des représentations des professionnels dans l'investissement de l'institution sur le maintien des liens avec la famille d'origine. Lorsque les prises en charge ont eu lieu avant la décentralisation, les personnes rapportent davantage de situations où ce qui prime est la séparation, voire la rupture avec le milieu originaire. Pour les périodes postérieures, les avis critiques de la part des anciens usagers divergent. Tantôt ils reprochent à l'ASE d'avoir surinvesti ces liens alors que l'enfant pense aujourd'hui qu'il fallait favoriser la séparation, tantôt ils évaluent négativement l'insuffisance des pratiques de médiation de la part des professionnels entre les enfants et leur famille, en particulier avec les frères et sœurs.

Mesures justice et mesures administratives. Il a été difficile de repérer avec précision dans les entretiens le type et la durée des mesures judiciaires ou administratives, mais il est possible de les supposer à partir des motifs de la prise en charge, énoncés par les sujets eux-mêmes. Ces motifs peuvent être multiples. On retient en particulier le grand nombre d'abandons (14)³, les admissions à la demande des jeunes (7) et les maltraitances (2) ou autres formes de violence (8). Il est possible de distinguer parmi ces nombreuses situations celles où les jeunes entretenaient des rapports privilégiés avec « leur » juge ou inspecteur de l'ASE, témoignant d'une autonomie acquise à l'intérieur de l'institution et d'une véritable stratégie d'« usager » que l'analyse devra approfondir par la suite.

³ Abandon ou attitude abandonnique, sans savoir toujours si la personne a eu le statut de pupille ou non.

SORTIES ET DEVENIR

L'information sur le contexte de la sortie est assez bonne, car l'entretien privilégiait cette période de la jeunesse des sujets. C'est un moment de changement de leurs conditions de vie, à la fois récent et marquant. C'est aussi celui où les sujets commencent à se démarquer du statut d'« enfant de la DASS ». On sait si la sortie a été préparée ou pas, négociée ou pas et comment. Les personnes interviewées sont sorties pour la plupart dans le cadre d'un contrat Jeune Majeur. Malgré ce prolongement de prise en charge, au moment de la sortie de l'institution, nous pouvons observer une certaine méconnaissance du monde "extérieur", en particulier chez ceux qui ont été placés en foyer, ainsi qu'une certaine solitude. Leur **manque d'informations relatives aux aides et ressources** dont ils pouvaient disposer pour trouver un travail, un logement, ou entreprendre des démarches administratives, en particulier chez ceux qui ont été placés en foyer, témoigne de la faiblesse de leur encadrement. Plusieurs n'ont eu ni logement, ni travail, ni argent au moment de la sortie. D'autres ont bénéficié de l'aide de tiers.

Les conditions de sortie ont changé : au milieu des années 70, les conséquences d'une fugue d'un foyer pouvaient être dramatiques. En même temps, les critiques des conditions de sortie peuvent être d'autant plus vives que leur souvenir est récent. Globalement, les témoignages recueillis parlent de sorties non préparées. Mais les interventions de l'association Essor 93, ou le soutien apporté par nombre de familles d'accueil et d'éducateurs au-delà de la prise en charge officielle à l'ASE aident les jeunes à reprendre pied..

Formulée au moment de l'étude de faisabilité, l'hypothèse d'un accès plus facile aux personnes ayant gardé des contacts avec des travailleurs sociaux et d'**une surreprésentation des situations extrêmes** parmi les personnes rencontrées (les mieux et les plus mal insérées) a été vérifiée. Cela ne présume pas de l'état d'insertion économique et sociale de ces personnes. D'autant que les intermédiaires étaient très hétérogènes, pris dans des cercles plus ou moins larges et des réseaux aux maillages divers. Ainsi, seule une minorité parmi les personnes rencontrées vit de très grandes difficultés liées à la précarité économique et à une certaine marginalité. Certaines connaissent aussi une détresse morale à cause du placement de leurs propres enfants ou aux restrictions de leur droit de garde. **La très grande majorité vit dans des logements sociaux situés à la périphérie des grandes villes**, et rares sont ceux à vivre actuellement dans des conditions très insalubres. Quelques personnes ont pu acheter un logement ou sont en cours d'accession à la propriété et un tiers des informateurs souhaiteraient changer de logement. On peut observer une différence assez marquée au niveau du mouvement résidentiel des personnes ayant grandi en famille d'accueil, souvent plus sédentaires que les autres.

Leurs études se situent entre le niveau CAP et, exceptionnellement, un diplôme universitaire (DESS). Quelques uns accusent un manque de formation et d'information initiale pour justifier leur faible réussite socio-professionnelle et disent avoir été orienté de force vers certaines filières. D'autres, au contraire, voient dans les difficultés rencontrées une ressource, voire une « chance » qui leur a permis de rebondir et d'affronter des difficultés moins importantes. Ceux qui ont suivi des études supérieures semblent vivre une situation de stabilité, favorisée par leur promotion professionnelle.

Réseaux de sociabilité, entraides. Les modalités de prise en charge influent sur le devenir des personnes. La vie en famille d'accueil facilite davantage l'inscription des jeunes dans des réseaux de sociabilité et d'entraide. Pour beaucoup, il y a une véritable reconstruction généalogique avec une inscription de leur descendance dans des liens de parenté symbolique, cohabitant avec la filiation d'origine. Le sentiment de solitude, l'isolement, la difficulté à constituer des socles de socialisation paraît plus caractéristique des enfants ayant vécu dans des foyers ou traversé des trajectoires composites (foyers, plus familles d'accueil).

La moitié des interviewés vivent en couple (mariage ou union libre) ou avec un membre de la fratrie. Un peu plus de la moitié ont des enfants. Un tiers sont en situation de monoparentalité ; une femme n'a pas la garde de son enfant, et deux autres ont un enfant placé. **Près de la moitié de ceux qui sont restés plus de quinze ans à l'ASE sont célibataires** (9 sur 22). On peut s'interroger sur le rapport entre longue séjour à l'ASE et disposition favorable à la vie en couple. Cela ne semble avoir un lien direct avec l'âge : sur les 22 personnes sorties d'après 1995, 13 sont toujours célibataires (ou n'habitent pas avec leurs compagnons). L'âge est par contre une variable importante pour le lien entre la présence d'un enfant et la vie en couple : il n'y a qu'une seule mère célibataire parmi les personnes sorties du service avant 1985, et un seul cas de divorce, dont le mari a la garde des enfants.

Le travail représente plus une condition de survie qu'une modalité d'insertion sociale. De l'emploi précaire des plus jeunes à l'emploi stable et à la « réussite sociale », on rencontre plusieurs cas de figure. Ceux qui se trouvent dans une situation socio-économique précaire représentent la moitié des personnes rencontrées, sans que cela conduise pour autant à un véritable manque des ressources, à l'incapacité de faire face aux difficultés ou à un sentiment de vulnérabilité exprimé en tant que tel.

Le corpus des entretiens résumés et retranscrits a été présenté en fonction des périodes de sortie de l'ASE (1980-1985 ; 1985-1990 ; 1990-1985 ; 1985-2000). Les données recueillis à partir de ces entretiens seront complétées et leur analyse approfondie une fois intégrés les résultats des travaux sur les dossiers, des études satellites et de la recherche-action. Un document final de synthèse les intégrera.

Diane-Olga Fabiani, Mihăi D. Gheorghiu et Livia Velpry : *Rapport de l'Etude de faisabilité* - "Recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance en Seine-Saint-Denis en 1980 - 1990, et recherche-action sur le suivi de celles qui sortiront dans l'année 2 000". Bobigny, 1998, 149 p. Mihăi D. Gheorghiu, Caroline Legrand et Livia Velpry, *La préparation de la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance*. Bilan des ateliers de la recherche-action (mai 2000 – juin 2001), Bobigny, juillet 2001, 101 p., bibliographie et annexes. Caroline Legrand, *L'adoption en Seine-Saint-Denis. Modalités de sortie et devenir des usagers pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance entre 1980 et 2000*,

rapport intermédiaire, Bobigny, janvier 2002. Josep Rafanell i Orra, *Monographie du foyer de Villepinte* (rédaction en cours).